

Calendrier des formations et examens du permis de chasser 2025

FORMATION OBLIGATOIRE
1 demi-journée
 (8h30 – 12h00 ou 14h00 -17h30)

EXAMENS
 Durée : ½ heure environ

1^{ère} session

~~31 Mars et 1^{er} Avril (complète)~~

~~2 et 3 Avril (complète)~~

2^{ème} session

~~24-25-26 Avril (complète)~~

~~28-29-30 Avril (complète)~~

3^{ème} session

~~12-13-14 Juin (complète)~~

~~16-17-18 Juin (complète)~~

4^{ème} session

~~23-24-25-26 Juillet (complète)~~

~~28-29-30-31 Juillet (complète)~~

5^{ème} session

~~1-2-3-4 Octobre (complète)~~

~~6-7-8-9 Octobre (complète)~~

6^{ème} session

5-6-7 Novembre

12-13-14 Novembre

**Formation Pratique
 Chasse
 Accompagnée**

Dates non définies
 (9h00 -12h00 ou 14h00 – 18h00
 selon le nombre d'inscrits)

**Journée réservée aux
 candidats ne passant pas
 l'examen du permis au cours
 de l'année**

MODALITÉS PARTICULIÈRES :

INSCRIPTION A L'EPC UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE : permischasser.ofb.fr.

- Chaque candidat doit obligatoirement participer à une demi-journée de formation (de 8h30 à 12h00 **ou** de 14h00 à 17h30), il peut en choisir la date parmi celles figurant dans le tableau ci-dessus **sous réserve de places disponibles.**
- Les candidats n'ayant pas 16 ans au 1^{er} novembre 2024 ne seront pas prioritaires pour s'inscrire lors des 4 premières sessions.
- Les candidats éliminés ou ajournés ne seront pas prioritaires lors de la session suivante.
- Les dates d'examen ci-dessus peuvent être modifiées à tout moment par l'OFB, et par conséquent les dates des formations également.
- La Fédération fournit gratuitement aux candidats **le manuel du permis de chasser.**

IMPORTANT : La réussite à l'examen du permis de chasser nécessite un important travail personnel de la part des candidats. La formation obligatoire a pour rôle de contrôler et, le cas échéant, corriger ce travail personnel mais elle ne suffit pas à elle seule à assurer la réussite à l'examen !